



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec

GUIDE



Évaluation par visite

Guide de préparation

Novembre 2022

Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec

Phase 3

Évaluation par visite

Vous avez reçu un avis d'inspection professionnelle vous informant que le processus d'inspection professionnelle se poursuit en Phase 3, soit la visite dans votre milieu de travail. Dès que vous confirmez la plage horaire indiquée, vous recevrez une confirmation de la visite et votre dossier d'inspection professionnelle sera assigné à la même inspectrice avec qui vous avez effectué la visioconférence.

1

Qu'est-ce qu'une visite d'inspection professionnelle ?

Aspects légaux	Pourquoi moi?
<p>L'inspection professionnelle est l'un des mécanismes prévus par le Code des professions permettant à un ordre professionnel de s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public.</p> <p>Le comité d'inspection professionnelle (ci-après « CIP ») procède notamment à la vérification des dossiers, livres et registres afférents aux activités des membres de l'ODNQ.</p> <p>Pour assister le CIP dans son rôle d'inspection professionnelle, les inspectrices effectuent le travail terrain : elles évaluent les dossiers d'inspection des membres qui leur sont assignés, rencontrent les membres en visioconférence et réalisent des visites dans les lieux de travail. Les inspectrices sont membres de l'Ordre et pratiquent dans différents milieux.</p> <p>Leurs principales fonctions consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'évaluation de vos dossiers, livres et registres à partir des grilles d'évaluation prévues à cet effet;• Revoir avec vous les aspects légaux et organisationnels relatifs à votre pratique professionnelle;• Rédiger un rapport et le documenter de manière à transmettre au CIP les éléments complets pour une analyse juste et équitable.	<p>Le CIP a décidé que votre processus d'inspection professionnelle se poursuivait en Phase 3, soit la visite dans votre milieu de travail, afin d'approfondir l'analyse de certains éléments abordés lors de la visioconférence.</p> <p>Une visite d'inspection professionnelle est une évaluation de la qualité de votre exercice par des pairs. Elle vise à s'assurer que vous exercez avec compétence et selon les normes établies. C'est un exercice qui prône des actions préventives et éducatives, dont le premier objectif est d'aider les diététistes-nutritionnistes dans l'amélioration de leur exercice professionnel.</p>

2

Préparation à la visite de l'inspectrice

- > Consultez les résultats de vos questionnaires de la Phase 1;
- > Dressez un bilan de votre rencontre avec l'inspectrice à la suite de la Phase 2;
- > Notez vos points forts et vos points à améliorer;
- > Listez des questions ou éléments à discuter avec l'inspectrice;
- > Assurez-vous de choisir un endroit calme et privé, où vous ne serez pas dérangé;
- > Ayez quelques dossiers facilement accessibles pour que l'inspectrice puisse les consulter.

3

Comment se déroule la visite ?

La visite requiert votre présence et dure environ 2 heures. Cette rencontre a pour but de dresser un bilan de votre pratique en fonction du cadre normatif qui régit la pratique professionnelle à savoir :

- ▶ Les règlements et obligations déontologiques;
- ▶ Les normes de compétences.

La visite est individuelle et confidentielle et vous permet de poser des questions.

La visite sur le lieu de travail comprend une vérification de :

- ▶ Vos installations, bureau, classeur, matériel, outil, etc.;
- ▶ Vos dossiers patients/clients;
- ▶ Tous autres documents ou autres éléments jugés nécessaires par l'inspectrice pour lui permettre de dresser un portrait juste de votre pratique.

4

Quelles sont les suites d'une visite d'inspection ?

À la fin de la visite, un rapport d'évaluation est rédigé par l'inspectrice à l'intention du CIP.

Après analyse, le CIP peut souligner la qualité de votre pratique ou formuler des recommandations avec ou sans suivi afin de vous aider à améliorer celle-ci. La décision du CIP ainsi que le rapport de l'inspectrice seront téléversés dans votre dossier en ligne.

Tout au long de ce processus, les données recueillies demeurent confidentielles.

Dans une perspective d'amélioration continue, vous recevrez un sondage à compléter afin de nous faire part de votre expérience ainsi que vos commentaires. Nous vous encourageons fortement à y participer.

5

Conclusion

Afin d'assurer la protection du public, l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec surveille, soutient et contrôle la pratique professionnelle de ses membres par le biais de son programme annuel d'inspection professionnelle. Celui-ci vise à promouvoir l'excellence en vérifiant le niveau de connaissances et d'habiletés professionnelles des diététistes-nutritionnistes et en examinant les conditions liées à l'exercice de la profession.

Il permet également de :

- ▶ Responsabiliser davantage les membres dans l'application des normes de pratique et des règlements de l'ODNQ;
- ▶ Permettre aux membres de poser un regard critique sur leur pratique.

6

Des questions ?

Vous avez des questions à propos de l'inspection professionnelle ? N'hésitez pas à nous écrire par courriel à l'adresse : inspection@odnq.org.